

CY Cergy Paris Université **Règlement des FabLabs**

Avril 2020 - v0.9

Validé lors du Conseil d'Établissement de CY Cergy Paris Université en octobre 2020

Ce règlement détaille le fonctionnement des FabLabs de CY Cergy Paris Université (FacLab, LabBoite). Téléchargeable sur le site internet de chacune des structures, il est aussi mis à disposition dans chacun des bâtiments (à l'entrée, à l'accueil ou sur demande).

Tout utilisateur du lieu doit en prendre connaissance et s'y conformer





Le règlement intérieur a pour objet de :

- Définir la nature des activités et des conditions d'utilisation des FabLabs ;
- Établir les rôles et responsabilités de chacun;
- Exposer les droits et les devoirs des utilisateurs ;
- Fournir une charte d'utilisation et de sécurité à toute personne de passage dans les locaux.

1. En quelques mots

Les FabLabs de CY Cergy Paris Université sont des ateliers partagés d'échange de savoirs, conception, de fabrication et de prototypage s'appuyant sur trois piliers :

- Une communauté d'utilisateurs aux profils, idées, projets, compétences, savoir-être et savoir-faire divers et complémentaires ;
- Des espaces communs favorisant la créativité, l'élaboration de projets et le travail en équipe ;
- Des machines et des outils (traditionnels et numériques) mutualisés permettant à chacun de prototyper, concrétiser et réaliser ses projets.

Ouverts sur la ville et son environnement, ils soutiennent le développement de projets multiples et transversaux. Lieux de vie et de rencontres entre le monde académique, économique et la société civile, le partage et la transmission de connaissances constituent leur identité.

2. Esprit des FabLabs

Un FabLab (« Fabrication Laboratory ») est un espace contributif où l'on peut, de manière non exhaustive :

- concevoir, prototyper, fabriquer, réparer... à l'aide de l'équipement mis à disposition ;
- promouvoir l'apprentissage par le « faire », notamment en développant des capacités d'analyse et de conception, et par la fabrication ou la modification d'objets (technologiques ou non) ;
- favoriser la diffusion et la transmission de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être entre pairs notamment en documentant ses réalisations ;
- faciliter l'innovation technique, économique, sociale, sociétale et environnementale ainsi que l'expérimentation et l'apprentissage par la pratique ;
- encourager les actions responsables et durables en interaction avec l'environnement technique, naturel, économique, social et sociétal ;
- favoriser la collaboration et l'entraide, ainsi que le croisement et l'échange entre transdisciplines (art, science, technique, culture, etc.) et générations ;
- participer à la création de communs (documentation open-source, logiciels libres...).

Venir au FabLab c'est imaginer un projet et le concrétiser en contribuant localement à l'intelligence collective du réseau international des FabLabs répondant à une charte commune.

C'est aussi s'approprier les technologies, retrouver une forme d'autonomie, créer, innover, réparer, produire et non consommer. Le lieu est un libre champ d'expérimentation où l'on peut oser, essayer, partager, expérimenter, tester, douter, chercher, réaliser et créer du commun au sein d'une communauté bienveillante.

Les FabLabs se positionnent en amont d'un changement de société, où la fabrication numérique dessine de nouvelles frontières de la propriété intellectuelle et de l'économie, au travers de la relocalisation des savoir-faire et des outils de production. Ces nouveaux modèles favorisent l'apparition d'ateliers mutualisés de fabrication qui privilégient la petite série, l'innovation ouverte, et la réponse aux besoins personnels. Le FabLab existe ainsi comme un lieu interdisciplinaire ouvert à tous où s'échangent connaissances et idées, et où se rencontrent les imaginaires. C'est un espace de créativité et d'expérimentation pédagogique, technique, économique, artistique.

3. Services proposés

Le FabLab met à disposition un équipement traditionnel et numérique ainsi qu'une équipe de FabManagers afin de faciliter l'accès au « Do It Yourself » et au « Do It With Others », favoriser la découverte et le développement des technologies en s'inscrivant résolument dans une démarche d'apprentissage et de partage. Le matériel suivant est disponible (liste non exhaustive) :

- Imprimantes 3D;
- Fraiseuses numériques ;
- Découpeuses laser;
- Découpeuse vinyle ;
- Outils électroportatifs et matériel d'atelier;
- Machines à coudre, brodeuses et surjeteuses ;
- Electronique et micro-contrôleurs ;
- Matériel informatique.

Ce matériel est utilisable uniquement après avoir suivi avec succès un atelier d'initiation validé par son animateur. Les outils manuels (scie, marteau, tournevis, etc.) le petit outillage électrique (perceuse, visseuse, ponceuse, etc.) ainsi que les ordinateurs sont en général en accès libre à la condition express d'en garantir le bon entretien et un usage raisonnable ne mettant en danger ni l'utilisateur ni les autres usagers.

4. Lieux contributifs

L'usager d'un FabLab de CY Cergy Paris Université intègre la communauté du lieu et s'inscrit dans une dynamique bienveillante et collaborative qui se concrétise en documentant ses projets et/ou en contribuant à la vie de ces tiers-lieux par l'animation d'ateliers, le partage de compétences ou toute autre action bénévole sanctionnée par les fabmanagers.

La contribution de chacun est attendue, encouragée et consubstantielle au lieu.

Il est également possible de participer au fonctionnement des FabLabs de CY au travers de dons, qu'ils soient matériels, ou financiers. La Fondation CY est habilitée à recueillir les dons et mécénats financiers, ouvrant droit à des déductions fiscales.

Les FabLabs de CY soutiennent les entrepreneurs et porteurs de projets. Start-up et indépendants (micro-entrepreneurs, artistes...) peuvent donc s'inscrire en tant que particuliers tant qu'il n'y a pas d'utilisation :

- commerciale (vente d'objets réalisés, ateliers ou animations payants), à l'exception de cas particuliers référencés en annexe.
- abusive du lieu. En tant qu'équipement public, les FabLabs de CY s'inscrivent en complémentarité et ne peuvent entrer en concurrence direct et déloyale avec les structures dédiées à l'entrepreneuriat (pépinière, incubateurs) existant sur le territoire.

Une gamme de prestations propre à chaque FabLab est proposée en annexe.

5. Hygiène & propreté

Les FabLabs de CY Cergy Paris Université accueillent des publics très divers. Afin de permettre le bien vivre ensemble et de prévenir d'éventuels risques sanitaires, il est demandé à chacun de respecter les règles d'hygiène tant personnelles (douche récente, vêtements propres...) que collectives dites « gestes barrières » (lavage de main, tousser et éternuer dans son coude, port du masque en fonction de l'état de santé...)

Les FabLabs de CY proposent un environnement de travail et de vie de qualité. Il est de la responsabilité de chacun de maintenir cet espace propre et en bon état de fonctionnement. Il est donc attendu des utilisateurs du lieu qu'ils nettoient et rangent le matériel et les espaces de travail après chaque utilisation.

Les usagers doivent prendre soin des ressources mises à leur disposition, et signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, d'usure ou de bris de matériel, il faut prévenir les membres présents de l'équipe.

A la fin de chaque séance de travail l'utilisateur doit donc impérativement :

- Arrêter toutes les machines utilisées ;
- Nettoyer outils et poste de travail;
- Remettre les outils à leur place ;
- Nettoyer l'espace de travail;
- Signaler tout problème constaté;
- Rendre le kit de consommables préalablement mis à sa disposition.

Il est interdit de boire et de manger dans les espaces machines du FabLab. Des espaces conviviaux identifiés par une signalétique sont prévus à cet effet. Tout contrevenant sera tenu pour responsable en cas d'incident ayant pour origine le non-respect de cette règle.

Les espaces conviviaux sont équipés notamment de vaisselle, cafetière, bouilloire, réfrigérateur et four. S'il est possible d'y préparer et prendre ses repas, chaque utilisateur est invité à conserver ces lieux en bon état d'usage et de propreté, par exemple en n'abandonnant pas de nourriture dans le réfrigérateur et en nettoyant sa vaisselle. Les utilisateurs devront inscrire leur nom ainsi que la date d'ouverture sur le packaging de leur repas si celui-ci est amené à séjourner dans le réfrigérateur. Les FabLabs pouvant mettre à disposition différentes boissons ou aliments pour la communauté, les utilisateurs sont invités à remplacer ce qu'ils consomment.

De manière générale, les activités au sein des FabLabs génèrent des déchets ménagers et industriels. Il est demandé aux visiteurs d'utiliser les espaces et réceptacles dédiés afin que les espaces de travail restent propres.

6. Comportement

Les usagers doivent impérativement signaler leur présence à l'équipe avant toute activité dans les FabLabs de CY.

Tout usager, inscrit ou non, s'engage à respecter ce règlement intérieur, le matériel utilisé et les personnes présentes, dans l'esprit d'ouverture et de partage décrit dans la charte des FabLabs.

Conformément au principe de neutralité du service public, et dans le respect de la liberté de conscience des usagers, les activités exercées au sein des FabLabs de CY ne peuvent entraver ni son bon fonctionnement, ni les impératifs d'ordre public, de sécurité physique et morale des personnes, de santé et d'hygiène, notamment pour des motifs religieux, politiques ou militants. Les usagers de ces équipements s'abstiennent de tout prosélytisme, et ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du lieu à leurs convictions religieuses, politiques ou militantes.

Aucune activité illicite ou illégale (ou faisant l'objet de mise en garde de la part d'organismes officiels reconnus) ne pourra se dérouler au sein de la structure.

Notamment, aucune activité dite « pyramidale », ou activité de vente ou de prestation de service « à la boule de neige » ne pourra être exercée au sein du FabLab (conformément aux dispositions de l'article L. 121-15 du code de la consommation).

De même, aucune activité de promotion ou de vente de biens ou services ne pourra y avoir lieu (à l'exception d'événements préalablement concertés et organisés avec les fabmanagers et structures partenaires).

Aucun atelier, événement ou réunion ne pourra avoir lieu sans avis et accord préalable de l'équipe gestionnaire.

Toute personne qui:

- · refuserait de respecter le règlement intérieur ;
- refuserait de se soumettre aux consignes écrites ou orales;
- troublerait l'ordre ou l'intégrité de la structure ;
- ne respecterait pas les autres usagers ou le personnel du lieu;
- perturberait les conditions d'accueil ou de travail

... sera immédiatement invitée par le personnel à quitter le lieu.

Le personnel des FabLabs est chargé de l'application de ces règles de bonne conduite en collectivité. Tout manquement notifié par l'équipe peut amener à décider de sanctions.

En cas de récidive, le responsable du FabLab peut proposer au Président de CY Cergy Paris Université l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant. De même, le fabmanager est autorisé à faire appel aux forces de l'ordre en cas de perturbation du service (désordre, acte de vandalisme, vol, menace...)

7. Sécurité

7.1. Sécurité des personnes vis à vis de l'équipement

La sécurité physique des personnes et des biens est un enjeu important. C'est pourquoi la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité est obligatoire pour pouvoir s'inscrire et utiliser les machines.

Il est demandé de porter une tenue et les équipements de sécurité adaptés à l'usage de chaque machine :

- le port de chaussures fermées est obligatoire;
- les vêtements amples, écharpes, gourmettes, chaînettes et les objets pendants sont à proscrire ;
- les cheveux (et barbes) longs devront être attachés;
- le port d'Équipements de Protection Individuels (EPI) est obligatoire pour certaines machines.

Les FabManagers ont à charge:

- d'informer les utilisateurs des EPI à porter et des risques associés à chaque équipement,
- de marquer l'équipement de manière à signaler les risques et les EPI obligatoires,
- de mettre à disposition les EPI nécessaires (gants de protection, masques anti-poussières, protection anti-bruit, lunettes de protection)

Il est fortement conseillé aux utilisateurs réguliers d'acquérir leurs propres EPI.

En cas de blessure lors de l'utilisation d'un équipement du FabLab ou lors de la manipulation de matériaux dans les locaux, il faut immédiatement prévenir l'équipe.

Il est de la responsabilité de chacun de s'équiper comme il se doit. Les FabLabs de CY ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de blessure suite au non-respect d'une des règles précédentes en toute connaissance de cause.

En cas de manquement aux règles de sécurité, les responsables des structures peuvent interdire l'accès aux machines et matériels aux contrevenants pour une durée déterminée. Un manquement grave peut conduire à l'exclusion immédiate.

7.2. Sécurité des personnes en cas d'alarme

Tout accident, sinistre ou événement anormal doit être immédiatement signalé à un membre du personnel de l'établissement. En présence d'une situation de nature à compromettre la sécurité des personnes et des biens, des dispositions d'alerte peuvent être prises comportant notamment la fermeture totale ou partielle d'un espace, ainsi que le contrôle des sorties.

En cas d'alarme ou d'exercice d'évacuation, les usagers doivent obligatoirement évacuer les locaux en empruntant les sorties de secours matérialisées par les points lumineux correspondant jusqu'aux points de rassemblement désignés.

Les consignes à respecter en cas de découverte d'un danger imminent ou accident sont :

- Prévenir les FabManagers, le PC sécurité, puis les secours extérieurs (sapeurs-pompiers) en composant le 18 (en indiquant votre localisation et numéro de téléphone) ;
- Déclencher l'alarme sonore en cas de danger extrême (boîtiers rouges).

Si l'évacuation du bâtiment est rendue nécessaire, il y est procédé en bon ordre sous la conduite du personnel conformément aux consignes reçues par ce dernier.

Afin d'éviter un sur-accident, les usagers devront sans attendre interrompre leurs activités en cours et mettre en sécurité les espaces et machines :

- en éteignant les machines en cours d'usinage ou de fabrication;
- en fermant les fenêtres et portes (sans les verrouiller).

De manière générale, les issues de secours devront être conservées en l'état et sans entraves. De même les dispositifs de lutte contre l'incendie (extincteurs) devront rester accessibles en tout temps et n'être utilisés qu'en cas d'urgence.

7.3. Sécurité des biens

Plusieurs espaces de rangement sont disponibles afin de stocker matériel, consommables, projets en cours, etc. Les espaces de stockage étant limités et la nature du matériel à entreposer

devant être contrôlée, l'utilisateur doit recevoir l'accord préalable d'un FabManager et convenir des conditions de stockage (tarif, durée et nature notamment).

Les utilisateurs devront renseigner les biens entreposés (inscrire leurs nom et prénom) afin qu'il ne puisse y avoir de confusion.

Pour autant, les espaces de stockage ne disposent pas de verrou et les FabLabs de CY ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou dégradation des biens stockés dans ces espaces.

De même, les FabLabs ne sont pas responsables des effets personnels, et ne pourront être mis en cause en cas de vol ou dégradation de biens laissés sans surveillance.

7.4. Sécurité sanitaire

Les FabLabs sont des lieux de croisement de publics et d'échanges. Il est primordial d'y respecter des règles sanitaires de bon sens et de bien vivre ensemble pour protéger les autres visiteurs et le personnel. Il est recommandé de porter un masque en cas d'épisode contagieux, de laver et désinfecter fréquemment ses mains, et de respecter scrupuleusement les recommandations sanitaires de l'équipe, qui aura toute latitude pour interdire l'accès aux contrevenants ou réguler l'accès au FabLab.

8. Conditions d'usage

8.1. Droit à l'image

Les termes particuliers concernant les mineurs, les personnes morales et le droit à l'image sont énoncés dans les annexes spécifiques à chaque FabLab.

8.2. Informatique, internet et données personnelles

Un parc informatique est mis à disposition des usagers. A ce titre, les FabManagers sont en droit de demander à une personne de quitter un poste si l'utilisation faite n'entre pas dans le cadre défini ci-après. Les services techniques de CY Cergy Paris Université pourront tracer et monitorer l'utilisation des ressources informatiques.

Ce parc comprend:

- Des ordinateurs dédiés à la conception ;
- Des ordinateurs dédiés au pilotage des machines uniquement.

De manière générale, il est interdit :

- d'enregistrer des documents sur le bureau des ordinateurs. Un nettoyage régulier est effectué par les FabManagers, en détruisant les fichiers concernés ;
- d'installer des logiciels sur les ordinateurs des FabLabs CY. Les FabManagers sont les seuls habilités à autoriser une nouvelle installation ;
- de supprimer des fichiers autres que les siens sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel ;
- · de copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.

Afin d'assurer les missions de facilitation de l'équipe, les utilisateurs sont susceptibles d'être mis en relation (physiquement ou par mail) avec d'autres utilisateurs des FabLabs CY. En revanche, toute autre information personnelle fournie aux FabLabs CY (notamment lors de l'inscription) sera gardée confidentielle à moins d'avoir une autorisation explicite des personnes concernées.

Des sites internet (www.labboite.fr & www.faclab.org) ont été développés pour informer les utilisateurs et visiteurs des activités de chaque lieu (programmation, matériel, espaces, etc...). Des outils en ligne permettent l'inscription à des ateliers, documenter, proposer des activités.

Les informations fournies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique (tableur Excel, format papier) et sont exclusivement destinées aux responsables des FabLabs CY pour l'élaboration de statistiques anonymisées. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, les membres bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent auprès des responsables des FabLabs CY. Ces données ne sont pas susceptibles d'être partagées avec des tiers ou des activités commerciales.

L'adhérent s'engage à porter à la connaissance des FabLabs CY toute modification concernant son adresse électronique, numéro de téléphone, ou statut d'assuré.

8.3. Droit à l'image

La promotion des FabLabs CY Cergy Paris Université repose notamment sur la valorisation de moments, événements et ateliers qui s'y déroulent. Des photographies seront donc susceptibles d'être prises et diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site internet.

Les FabLabs CY s'interdisent de procéder à une quelconque exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Tout utilisateur peut refuser la diffusion de son image.

Si un utilisateur ne souhaite pas apparaître sur les photographies des FabLabs CY, il peut le signaler sur le bulletin d'inscription. Un document autorisant les FabLabs CY à utiliser ou non l'image des participants est fourni en annexe et doit être signé.

8.4. Propriété intellectuelle

Les FabLabs CY ne peuvent garantir la protection du secret industriel, professionnel ou intellectuel des utilisateurs du lieu.

Espaces collaboratifs, ils prônent le partage et une certaine transparence quant aux projets qui s'y développent. Des outils sont mis en place afin de contribuer au partage de connaissances, de démontrer l'utilité de l'équipement mais aussi de valoriser les compétences et projets des utilisateurs du lieu. Ce minimum de transparence et de communication sur les projets qui s'y développent est primordial au bon fonctionnement du lieu. Il permet d'accompagner les missions de l'équipe en matière de facilitation, d'animation et de mise en relation.

Les FabLabs de CY respectent bien entendu la propriété intellectuelle d'une entreprise, les œuvres d'art réalisées, etc. et ne demandent pas leur documentation exacte. La contribution porte alors sur les savoir-faire et techniques que les porteurs de projet peuvent partager.

La reproduction, le détournement, la vente et l'utilisation de marques déposées ou de produits brevetés sont interdits (sauf sur autorisation expresse des détenteurs des droits). Tout contrevenant sera tenu pour responsable.

8.5. Marque déposée

Les termes FacLab et LabBoite sont des marques déposées par CY Cergy Paris Université.

Elles sont rattachées à un établissement public qui garde un droit de réserve quant à l'utilisation de ces marques. C'est pourquoi, toute application ou utilisation de la marque FacLab ou LabBoite (logo, photographie, intervention, article, supports de communication) à des fins de promotion, d'expérimentations de réalisations ou de travaux impliquera que l'équipe responsable soit informée en amont et qu'un accord de principe ait été explicitement formulé au préalable.

L'utilisation des marques FacLab et LabBoite est soumise notamment aux dispositions du code de la propriété intellectuelle rappelées ci-dessous :

Sont interdits, sauf autorisation du propriétaire :

- 1) La reproduction, l'usage ou l'apposition d'une marque, même avec l'adjonction de mots tels que : « formule, façon, système, imitation, genre, méthode », ainsi que l'usage d'une marque reproduite, pour des produits ou services identiques à ceux désignés dans l'enregistrement ;
- 2) La suppression ou la modification d'une marque régulièrement apposée.

Article L713-2 - Loi 92-597 1992-07-01

Sont interdits, sauf autorisation du propriétaire, s'il peut en résulter un risque de confusion dans l'esprit du public :

- 1) La reproduction, l'usage ou l'apposition d'une marque, ainsi que l'usage d'une marque reproduite, pour des produits ou services similaires à ceux désignés dans l'enregistrement;
- 2) L'imitation d'une marque et l'usage d'une marque imitée, pour des produits ou services identiques ou similaires à ceux désignés dans l'enregistrement.

Article L713-3 - Loi 92-597 1992-07 01

- 1) La reproduction ou l'imitation d'une marque jouissant d'une renommée pour des produits ou services non similaires à ceux désignés dans l'enregistrement engage la responsabilité civile de son auteur si elle est de nature à porter préjudice au propriétaire de la marque ou si cette reproduction ou imitation constitue une exploitation injustifiée de cette dernière.
- 2) Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables à la reproduction ou l'imitation d'une marque notoirement connue au sens de l'article 6 bis de la convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle précitée.

Article L713-5 Modifié par Ordonnance n°2008-1301 du 11 décembre 2008 - art. 2



CY Cergy Paris Université

Règlement des FabLabs Conditions particulières à LabBoîte

Juillet 2020 - v0.10

Validé lors du Conseil d'Établissement de CY Cergy Paris Université en octobre 2020

Ce règlement détaille les spécificités de fonctionnement du FabLab LabBoite de CY Cergy Paris Université. Téléchargeable sur le site internet, il est aussi mis à disposition à l'entrée, à l'accueil ou sur demande.

Tout utilisateur du lieu doit en prendre connaissance et s'y conformer















LABBOÎTE est un équipement du Campus CY. C'est un tiers-lieu / fablab (ou atelier partagé) dédié à l'innovation et à la culture collaborative. Il est destiné à tous les publics selon les conditions propres aux Fablabs de CY et aux spécificités explicitées ci-après. C'est un ERP de catégorie 5 — établissement recevant du public dans lequel l'effectif du public n'atteint pas les chiffres fixés par la réglementation de sécurité de Type R, comprenant les établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, les centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement. Cet équipement de 630m² (dont 430m² ouverts au public) est la propriété de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Il est mis à disposition de CY Cergy Paris Université (anciennement COMUE Université Paris Seine) qui en assure la gestion et le fonctionnement d'après la convention en signature du 3 avril 2017.

LABBOITE est une marque verbale française déposée le 19 juillet 2017 et enregistrée le 24 novembre 2017 sous le numéro 4377638 pour désigner les services des classes 35 (Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau), 40 (Sciage de matériaux; couture; services d'imprimerie; informations en matière de traitement de matériaux) et 41 (éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles).

1. Le bâtiment

LABBOÎTE s'organise sur 4 niveaux : *la Galerie*, *le Cube*, *le Plateau* et le sous-sol. L'accès et l'utilisation de chacun de ces espaces sont conditionnés et répartis en trois zones :

- L'Espace libre: il comprend la Galerie (rez-de-dalle), le Cube (entresol) et l'Espace convivial (rez de parc). Espace d'informalité et de créativité, d'échange, de travail, d'étude et d'exposition, il est accessible à toutes et tous (sous réserve de disponibilité) et desservi par l'escalier principal. Une occupation temporaire de l'espace terrasse (espace extérieur) est envisageable;
- *Le Fablab* : il occupe la majeure partie du *Plateau* (rez-de-parc) et se compose de trois sous-espaces (*la Fabrique*, *le Comptoir* et *l'Atelier*). Espaces de conception, de fabrication et de bricolage, leur accès est limité aux utilisateurs référencés et aux projets identifiés ;
- **Le sous-sol** : espace de stockage, logistique et administratif, son accès est strictement réservé à l'équipe. Aucun utilisateur ou visiteur ne peut y accéder sans être accompagné ou avoir été autorisé par l'équipe.

En cas d'incident ou de déclenchement de l'alarme incendie, l'équipe est chargée d'assurer la sécurité de toutes et tous. Les personnes présentes sur l'Espace libre sont invitées à sortir par l'entrée principale et se rendre sur le point de rassemblement situé sur le Parvis de la Préfecture (autour de la sculpture de la « jeune fille à vélo »). Les personnes présentent sur le Plateau et dans la partie FabLab, seront invitées à évacuer par la sortie donnant sur le Parc François-Mitterrand. Toutes les personnes s'assureront, au préalable, d'avoir éteint les machines et mis en sécurité les postes de travail pour éviter tout sur-accident.

2. Horaires

LABBOÎTE est ouverte à tous les publics (visiteurs et non inscrits, membres, partenaires) sur les horaires suivants :

• Les mardis, mercredis et vendredis : de 10h00 à 20h00 ;

• Les jeudis : de 10h00 à 22h00 ;

• Les samedis : de 14h00 à 18h00.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des fermetures exceptionnelles du lieu et de certains événements qui pourraient y être organisés. Les personnes non inscrites désirant un temps d'échange et de visite du lieu avec l'équipe doivent préférablement se présenter après 16h00. Avant cet horaire, l'équipe ne peut garantir sa disponibilité.

3. Programme

LABBOÎTE propose une programmation d'événements en lien avec les thématiques développées dans le lieu : le faire, la fabrication, le numérique, l'environnement, le design, l'art, l'entrepreneuriat et la transmission de connaissances et savoir-faire.

Cette programmation s'articule autour de trois types d'événements :

- les **rencontres** peuvent se présenter sous la forme d'événements, de micro-conférences ou de simple temps d'échange. Elles sont gratuites et ouvertes à tous, sans inscription préalable sauf exception (capacité limitée et organisation par une structure partenaire);
- les **ateliers** permettent la transmission de savoir-faire théoriques ou pratiques dans des domaines variés. Ils sont gratuits et ouverts à tous, sur inscription ;
- les **initiations** permettent d'appréhender le fonctionnement des principales machines du FabLab. Elles sont réservées aux membres et structures partenaires du lieu, sur inscription et/ou sur projet.

Ces différents temps, préalablement concertés, peuvent être animés par les membres (ou visiteurs), les structures partenaires et l'équipe. Une participation peut éventuellement être demandée pour couvrir les frais de consommables (matériel ou alimentaire).

4. Communication

Le public peut prendre connaissance de la programmation grâce aux supports de communication disposés dans le lieu, par l'intermédiaire de sa lettre d'information, via ses pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram) ou sur le site internet de LABBOÎTE : www.labboite.fr. La communication d'informations via d'autres canaux de diffusion se fera avec l'accord préalable des utilisateurs.

5. Animation et participation

Les utilisateurs de LABBOÎTE (visiteurs ou membres) peuvent participer à la programmation du lieu (gratuite et ouverte à toutes et tous) : temps d'échange destinés à la préparation d'événements, animation d'ateliers et de rencontres, contributions diverses en lien avec les missions du lieu.

Les personnes désirant animer une rencontre ou un atelier peuvent se manifester auprès de l'équipe ou remplir le formulaire disponible en ligne sur le site internet de LABBOÎTE (cf annexe 9).

L'organisateur doit communiquer à l'équipe :

- Un titre et un descriptif concis de l'événement ;
- La date, l'horaire, la durée et le nombre de sessions prévues ;
- Le nombre de participants ;
- Les ressources nécessaires (espaces, mobilier, outils et matériel) pour l'organisation de l'événement ;
- Les pré-requis nécessaires ;
- Ses renseignements personnels (nom, prénom, courriel, statut).

S'être proposé à l'animation ou à la participation à un atelier vous engage moralement à y être présent. En cas d'empêchement, il vous est demandé de vous signaler le plus tôt auprès de l'équipe directement sur place ou en envoyant un courriel à contact@labboite.fr.

6. Consommables

L'utilisation des outils et machines du lieu peut impliquer l'usage de consommables, distingués en deux catégories :

- les **consommables dits « rapides »** : il peut s'agir de matériaux destinés à l'usinage ou de produits et d'accessoires liés à l'outil ou la machine dont l'usure est particulièrement rapide. Il revient à l'utilisateur de se fournir lui-même en consommables rapides. Certains de ces consommables sont disponibles en quantité limitée au FabLab via un chutier alimenté par les utilisateurs ;
- les **consommables dits « lents »** : il s'agit principalement de pièces ou d'accessoires liés aux machines dont le renouvellement est moins fréquent. Ces consommables sont fournis par LABBOÎTE. Leur utilisation se fait, comme pour le reste du parc machine, dans le respect des conditions d'utilisation du lieu.

L'équipe de LABBOÎTE sensibilise les utilisateurs aux consommables qu'ils doivent fournir dans le cadre de l'utilisation du lieu. En outre, la liste des consommables « rapides » et « lents » est consultable sur simple demande auprès de l'équipe ou via la plateforme de documentation des outils en ligne.

7. Conditions d'accès

7.1. Accès Visiteur / tout public

Le public non inscrit à LABBOÎTE bénéficie d'un accès à la partie *Espace libre* ainsi qu'à une connexion internet en Wi-Fi (accès sur demande) sur l'ensemble des horaires d'ouverture du lieu. L'accès aux salles *la Galerie* et *le Cube* est néanmoins prioritairement réservée aux projets du lieu et aux structures externes ayant effectué une réservation. L'équipe ne peut donc garantir sa disponibilité au public de passage.

L'accès à la partie *FabLab* est possible uniquement dans le cadre de visites ou d'ateliers organisés par des personnes habilitées par l'équipe permanente de LABBOÎTE. Le public non inscrit n'est pas autorisé à utiliser, seul, les machines ou le matériel du *FabLab*.

De manière générale, l'équipe se réserve le droit d'exclure des éléments perturbateurs et/ou personnes ne respectant pas le règlement ci-présent.

7.2. Accès Particulier

Pour avoir accès à l'ensemble du lieu, l'utilisateur particulier doit s'inscrire. Pour ce faire, il doit fournir les pièces suivantes :

- Le bulletin d'inscription rempli, signé et daté. L'utilisateur signe au recto du bulletin (cette signature vaut pour lecture et acceptation du présent règlement intérieur) et au verso (pour acceptation de la charte d'utilisation);
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité;
- Le règlement (suivant les modalités définies);
- Autres documents spécifiés selon le profil de l'utilisateur.

Ces pièces seront conservées au format papier dans les archives de LABBOÎTE.

L'inscription est nominative et individuelle. La personne peut venir accompagnée : toute utilisation des outils et machines reste réservée au membre inscrit.

Pour participer à la vie du lieu et aux ateliers et initiations proposés, il sera également invité à créer son espace membre sur le site internet.

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré et validé. L'inscription peut se faire de deux manières :

- en présentiel : l'ensemble des éléments est remis en mains propres auprès d'un membre de l'équipe ;
- en distanciel : l'ensemble des éléments est envoyé à l'adresse contact@labboite.fr

L'inscription permet:

- d'avoir accès à l'ensemble de LABBOÎTE sur les créneaux d'ouverture ;
- de participer aux initiations et aux ateliers proposés par l'équipe et les utilisateurs ;
- de pouvoir réserver certaines machines du lieu, en fonction des conditions fixées par l'équipe selon les machines ;
- de pouvoir utiliser les outils et machines du lieu, sous condition d'avoir préalablement été initié et habilité pour certaines machines.

Afin d'assurer la bonne gestion du lieu et des espaces de stockage, les membres et/ou référents projets pourront stocker sur place des matériaux et projets non dangereux et/ou sensibles **très ponctuellement**, de **quelques jours à 1 semaine maximum**, en fonction de l'espace disponible. En cas de période plus longue, il faudra se référer à la tarification de stockage au trimestre ou à l'année, selon le profil de l'utilisateur. Une fois les délais expirés, les membres et/ou référents projets pourra renouveler son droit de stockage. **Dans le cas contraire, tout matériel présent hors délai, si non récupéré, sera évacué ou mis à disposition des utilisateurs du lieu.**

Pour rappel, LABBOITE ne pourra être tenue responsable en cas de dégradation ou de disparition des éléments stockés.

Deux profils d'utilisateurs particuliers sont identifiés :

- · Les « Explorateurs » : particuliers venant dans un cadre récréatif et de loisirs ;
- Les « Entrepreneurs » : particuliers venant dans un cadre professionnel.

7.2.1. Accès particulier « Explorateur »

Le tarif d'entrée d'inscription pour un « Explorateur » est fixé à 30 € pour une année (de septembre à septembre ou de janvier à janvier).

Des tarifs préférentiels pourront être accordés dans les cas suivants :

- une réduction de 50 % peut être accordée pour des étudiants détenteurs (et sur présentation) du « Pass Campus » ;
- une inscription gratuite pourra être accordée, sur appréciation de l'équipe, à des utilisateurs actifs impliqués qui mettent à disposition du temps et des compétences nécessaires à l'animation et au développement du lieu.

L'inscription devra être renouvelée chaque année.

L'inscrit s'engage, à minima, à documenter l'intégralité de ses projets sur le site internet. Il peut également partager ses compétences en proposant et animant des ateliers ouverts à toutes et tous et/ou en contribuant à l'esprit collaboratif lors d'événements notamment (temps). Toute absence de contribution pourra faire l'objet d'une désactivation des droits de réservation (voire d'utilisation) d'outils et machines du *FabLab*.

L'inscrit ne peut réaliser des objets et projets en série, destinés à la vente et/ou confidentiels. Dans le cas contraire, il se référera à l'offre adaptée aux entrepreneurs (cf. partie 7.2.2) ou aux conditions particulières liées aux prestations (cf. partie 7.4).

Les mineurs de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité. Pour utiliser la partie *Fablab*, l'accompagnateur doit s'inscrire et s'initier au préalable. Aucune inscription supplémentaire ne sera à effectuer pour le mineur.

Les mineurs âgés de plus de 16 ans peuvent adhérer au lieu et y venir seuls sous condition d'un **document de décharge de responsabilité** signé par un tuteur légal.

7.2.2. Accès particulier « Entrepreneur »

Le tarif d'entrée d'inscription pour un particulier « Entrepreneur » est fixé à 90 € pour un trimestre et 200 € pour une année.

Une réduction de 50 % peut être accordée pour des porteurs de projet soutenus par des structures d'accompagnement entrepreneurial locales et identifiées (au regard et sous validation de référents désignés dans ces dernières).

L'inscription devra être renouvelée chaque trimestre ou chaque année.

L'inscrit s'engage à communiquer de manière orale ou physique (à l'aide de supports imprimés ou numériques) sur le soutien de LABBOÎTE dans le cadre de ses projets, en concertation avec l'équipe. Il est libre de documenter ou non ses projets en fonction de leur niveau de confidentialité et de participer ou non à la vie du lieu.

LABBOÎTE s'inscrit dans la phase pré-industrielle et de prototypage : elle n'a pas vocation à permettre à ses utilisateurs de produire en grande série. Toutefois, l'inscrit peut réaliser des objets et projets en petite série (destinés à la vente ou non) dans le cadre d'opérations marketing ou de tests clients. Dans le cas contraire, il se référera aux conditions particulières liées aux prestations (cf. partie 7.4).

LABBOÎTE n'est pas un espace de « co-working » dans le sens où elle ne propose pas d'offre spécifique. Aucun espace ne pourra donc être réservable dans la partie *Espace libre* pour un indépendant ou *freelance*. Cet espace reste ouvert et accessible à toutes et tous (suivant les conditions des Fablabs CY) pour une utilisation ponctuelle et raisonnée, sans garantie de disponibilité. Dans le cas d'une utilisation abusive constatée de cet espace, l'équipe se réserve le droit d'en limiter l'accès et d'orienter les utilisateurs vers d'autres espaces et/ou services adaptés. Seule une réservation ponctuelle du *Cube* est possible.

LABBOÎTE ne possède pas de bureaux ou cellules closes et confidentielles pour des start-up ou indépendants, elle reste un espace ouvert et collaboratif. Cependant, elle peut contribuer au soutien d'entrepreneurs déjà actifs dans le lieu, au démarrage de leur activité, en contrepartie d'un investissement significatif dans et pour le lieu (temps, compétences, communication).

Ces entrepreneurs (en nombre limité) des métiers du design, de l'artisanat et de la fabrication exclusivement doivent s'inscrire dans une véritable démarche de création d'entreprise. Ils pourront souscrire, après définition des modalités entre l'équipe et le candidat, à une adhésion spécifique (« résidence contributive ») lui permettant un accès élargi et concerté au lieu.

7.3. Accès structures

7.3.1. Accès associations et structures locales dans le cadre d'un projet collectif

LABBOÎTE n'est pas une maison de quartier : elle a une mission de service public et de soutien au développement local, du campus et du territoire.

L'accès au lieu pour une structure locale (institution, équipement socio-culturel, association, structure d'accompagnement) se fera dans le cadre d'un projet justifié, en relation avec l'esprit collaboratif et ouvert du lieu, permettant un ancrage local et un accès à toutes et tous. Les référents de projets seront invités à s'initier aux machines au préalable afin de mieux piloter et animer, en autonomie, leurs projets. Des créneaux hors programmation pourront être définis.

Ce projet est conditionné à l'élaboration préalable, au minimum un mois, d'un dossier comprenant :

- un engagement moral formalisé dans une « **Fiche projet collectif** » (cf. annexe 4) avec LABBOÎTE : elle définira les conditions d'utilisation des machines et espaces en fonction des besoins du projet ainsi que les contreparties attendues de la part de la structure. Le référent de projet signe au recto du bulletin et au verso pour acceptation de la charte d'utilisation ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité;
- Les statuts de la structure;
- Autres documents complémentaires selon la nature du projet.

Ces pièces seront conservées au format papier dans les archives de LABBOÎTE.

Pour réserver les outils dans le cadre du projet collectif, le(s) référent(s) désigné(s) sera/seront également invité(s) à créer un espace membre sur le site internet.

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré et validé. L'inscription peut se faire de deux manières :

- en présentiel : l'ensemble des éléments est remis en mains propres auprès d'un membre de l'équipe ;
- en distanciel : l'ensemble des éléments est envoyé à l'adresse contact@labboite.fr.

Les membres de ces structures peuvent venir, uniquement, dans le cadre du projet spécifié. Dans le cas contraire et si le projet est de nature personnel, ils seront soumis aux conditions d'accès « Particuliers » (cf. partie 7.2).

Le projet ne pourra faire l'objet d'actions à vocation commerciale. Dans le cas contraire, la structure est invitée à se référer aux conditions particulières liées aux prestations (cf. partie 7.4).

7.3.2. Accès établissements d'enseignement dans le cadre d'un projet pédagogique

Les établissements d'enseignement de CY Campus, de CY Alliance ou de l'agglomération de Cergy-Pontoise peuvent utiliser le lieu pour l'organisation d'activités telles que :

- des Travaux Dirigés / Travaux Pratiques ;
- l'utilisation ponctuelle, dans le cadre de projets de Recherche et Développement, des outils et machines du lieu ;
- le développement et l'expérimentation de nouveaux outils pédagogiques et collaboratifs ;
- des ateliers pluridisciplinaires croisant savoir, savoir-faire, techniques et compétences variés (workshops...).

Pour cela ils doivent prendre connaissance de la « **Fiche Projet pédagogique** » (cf. annexe 5), contacter l'équipe au minimum 1 mois à l'avance afin de définir le projet, étudier sa faisabilité et dimensionner le format de leurs interventions. Une initiation aux outils et aux machines devra être réalisée en amont

Cette fiche sera conservée au format papier dans les archives de LABBOÎTE.

Pour réserver les outils dans le cadre du projet pédagogique, le(s) référent(s) désigné(s) sera/ seront également invité(s) à créer un espace membre sur le site internet.

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré et validé. L'inscription peut se faire de deux manières :

- en présentiel : l'ensemble des éléments est remis en mains propres auprès d'un membre de l'équipe ;
- en distanciel : l'ensemble des éléments est envoyé à l'adresse contact@labboite.fr.

Les étudiants seront obligatoirement encadrés par le référent désigné. Ils peuvent venir seuls, dans le cadre des créneaux définis et du projet spécifié. Dans le cas contraire et si le projet est de nature personnel, ils seront soumis aux conditions d'accès « Particuliers » (cf. partie 7.2).

Les établissements d'enseignements ou de formation publics et/ou privés extérieurs à CY Campus, CY Alliance et à l'agglomération de Cergy-Pontoise devront s'inscrire dans le cadre :

- d'un projet concerté en relation avec des problématiques du lieu, du campus et/ou du territoire ;
- de partenariats, d'arbitrages institutionnels ou de conventions spécifiques.

Dans le cas contraire, ils seront invités à se référer aux conditions particulières liées aux prestations proposées (cf partie 7.4).

7.4. Prestations

Les structures et particuliers peuvent accéder à tout ou partie du lieu dans le cadre des conditions explicitées dans le règlement des Fablabs CY et de la grille tarifaire présentée dans l'annexe 10.

Cette tarification concerne uniquement une location d'espaces et/ou de temps machine et/ou d'une intervention de l'équipe. L'équipe n'a pas pour vocation d'assurer l'animation de sessions créatives ou la conception sur mesure ou le prototypage sur demande. La demande de devis devra être réalisée au minimum trois semaines avant la date envisagée.

L'organisateur s'engage à n'utiliser les espaces ci-dessus qu'en vue des activités prévues. Il est également seul responsable des participants aux activités, notamment en termes de sécurité.

Afin de maintenir une cohérence dans les missions et objectifs du lieu, l'équipe gestionnaire se garde également un droit de réserve quant aux événements faisant l'objet d'une location d'espaces.

Toute sous-location est interdite.

8. Informatique et Internet

8.1. Outils d'animation et de communication du lieu

Le site www.labboite.fr possède quelques fonctionnalités spécifiques :

- Un « **espace membre** » est accessible à tous après inscription en ligne : aux visiteurs (droits limités) ainsi qu'aux membres et référents des structures partenaires (droits élargis, une fois les documents fournis). Il permet l'inscription aux initiations et ateliers, la réservation des machines ou espaces, le suivi des habilitations, la documentation des projets, ect. ;
- une **plateforme de documentation du parc machine** est également disponible et permet aux utilisateurs de trouver des informations relatives aux caractéristiques et possibilités des machines. Elle pourra être complétée en concertation avec l'équipe.

8.2. Matériel informatique et réseau

L'accès au réseau internet est encadré. Il est assuré par le prestataire Levelsys qui assure la gestion et le stockage pendant deux ans des données utilisateurs et de navigation collectées.

- Le **réseau Wi-Fi** de LABBOÎTE se compose d'un accès équipe « fablab » (clé de sécurité) et d'un accès grand public « fablab guest » (clé de sécurité puis portail captif : nom, prénom et numéro de téléphone seront demandés) ;
- les **ordinateurs du pôle conception** sont accessibles, uniquement, aux membres, aux visiteurs dans le cadre d'une animation ou projet porté par LABBOÎTE et aux référents des structures partenaires. L'accès libre aux visiteurs et extérieurs n'est pas autorisé. Ils nécessitent de se connecter à un portail captif : nom, prénom et numéro de téléphone seront demandés. L'accès internet y est limité. Une déconnexion automatique sera effectuée au-delà de quatre heures d'usage. Lors de son départ, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer que sa session est déconnectée (pour un usage inférieur à quatre heures) ainsi que ses comptes personnels ;
- les **ordinateurs de commande** reliés aux machines sont réservés exclusivement à une utilisation liée à la préparation de ses fichiers pour l'usinage et la fabrication. Seuls les utilisateurs membres ou structures associées peuvent les utiliser. L'accès internet y est illimité, sans enregistrement. Il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer que ses comptes personnels sont déconnectés.

La charte des FabLabs

Qu'est-ce qu'un FabLab?

Les FabLabs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui dopent l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique.

Que trouve-t-on dans un FabLab?

Les FabLabs partagent et développent un ensemble de compétences permettant de fabriquer (presque) n'importe quel objet, en autorisant la mise en commun de ressources et projets.

Que fournit le réseau des FabLabs?

Une assistance opérationnelle, d'éducation, technique, économique et logistique au delà de ce qui est disponible dans un seul Lab.

Qui peut utiliser un FabLab?

Un FabLab est une ressource communautaire, qui propose un accès libre aux individus autant qu'un accès sur inscription dans le cadre de programmes spécifiques.

Quelles sont vos responsabilités?

- Sécurité : ne blesser personne et ne pas endommager l'équipement.
- Fonctionnement : aider à nettoyer, maintenir et améliorer le Lab.
- Connaissances : contribuer à la documentation et aux connaissances des autres.

Qui possède les inventions faites dans un FabLab?

Les designs et les procédés développés dans les FabLabs peuvent être protégés et vendus comme le souhaite leur inventeur, mais doivent rester disponibles de manière à ce que les individus puissent les utiliser et en apprendre.

Comment les entreprises peuvent-elles utiliser un FabLab?

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées dans un FabLab, mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages. Elles doivent croître au delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux FabLabs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.

La charte officielle en anglais : http://fab.cba.mit.edu/about/charter/



2020-2021



Inscription **Explorateur**J'ai un projet créatif, non commercial et souhaite m'inscrire dans une dynamique collaborative.

Nom	Prénom			
Âge 16 à 18 ans 18 à 35 ans	35 à 60 ans Plus de 60 ans			
Code postal Ville				
Courriel	Téléphone			
J'ai créé mon espace membre sur le site de LabBoite pour réserver les machines et participer à la vie du lieu				
Je souhaite être informé(e) des actualités de LabBoite via sa newsletter · <i>une à deux fois par mois,</i>				
informations et programmation du Lab. ☐ Oui ☐ Non				
- Our - Norr				
Contributions	Documents à fournir			
Je peux participer à la vie du lieu	Ce bulletin rempli et signé			
en apportant mon aide lors d'événements	Attestation d'assurance			
en proposant et en animant des ateliers en initiant des usagers sur des machines	responsabilité civile Règlement de la somme dûe			
Autre (précisez)	Autorisation de droit à l'image			
	Décharge du tuteur légal si l'inscrit est âgé de 16 à 18 ans			
	Si riliscrit est age de 10 à 16 aris			
	Tout dossier incomplet ne sera pas accepté			
	En signant ce bulletin, j'atteste avoir lu et approuvé			
Règlement	le règlement intérieur ainsi que les conditions (en page 2)			
TARIF	Date			
30 € - tarif normal 15 € - réduction Pass Campus · à présenter	Signature			
13 & - Teduction Fass Campus · u presenter				
PÉRIODE				
de septembre à septembre				
de janvier à janvier				
MODE DE RÈGLEMENT				
Chèque bancaire · à l'ordre de l'Agent Comptable de CY Cergy Paris Université				
Espèces				

Inscription **Explorateur**

LabBoîte n'est pas une maison de quartier ou une bibliothèque et reste avant tout un lieu ouvert sur l'innovation et le collaboratif...

Je suis un membre Explorateur

- Je m'engage à documenter à minima mes projets réalisés à partir des outils du lieu pour mieux montrer les possibilités qu'offrent les machines.
- Je ne peux pas réaliser des projets à vocation commerciale, de petites séries ou des projets personnels exclusivement confidentiels ou protégés par une licence ou un brevet.
- Je peux stocker des projets gratuitement dans un délai d'un jour à une semaine (au delà, le service sera facturé, dans le cas contraire le matériel sera évacué).
- Je peux utiliser les espaces et réserver les outils du lieu dans une logique partagée. Je ne peux me les accaparer (des seuils et limites d'utilisation sont définis) et doit ranger derrière moi.
- Je dois amener le consommable destiné à être usiné sur les machines. Nous ne fournissons pas de matériaux ; un chutier est néanmoins à disposition pour du prototypage et dans un usage raisonné.
- Je peux contribuer à l'animation du parc machines en partageant des techniques utilisées, expérimentées ou en animant certaines initiations machines.
- Je peux participer à la vie du lieu, partager mes compétences de manière formelle en proposant des ateliers ouverts à toutes et tous ou de manière plus informelle en aidant les autres utilisateurs.

Oui, mais...

... quelle différence entre un membre et un non-membre ?

Le membre peut suivre les initiations, utiliser et réserver les outils et machines du lieu et recevoir notre newsletter. Le non-membre peut uniquement utiliser les espaces libres du lieu (sans garantie de disponibilité, sans réservation) et assister/proposer aux/des ateliers ouverts à tou(te)s.

... puis-je venir avec quelqu'un?

Le membre peut venir accompagné. En revanche, il sera le seul autorisé à manipuler les outils du lieu : le ou les autres personnes devront s'inscrire si elles veulent les utiliser.

\dots à quoi sert mon inscription ?

Le montant de l'inscription permet d'assurer la maintenance des outils et machines, de remplacer des pièces usées ou endommagées ou de mettre à disposition du petit consommable nécessaire au nettoyage ou à leur utilisation. Elle permet également de participer à l'animation de la communauté d'inscrits et du lieu (ateliers, temps conviviaux ou événements par exemple).

... existe t-il une réduction?

Seuls les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération de Cergy-Pontoise (ou habitant dans une commune de l'agglomération) ayant souscrit au Pass Campus peuvent avoir accès à une réduction de 50 % sur leur inscription *Explorateur*, sur éligibilité et validation du référent structure. Le Pass Campus est disponible au Centre d'Information Jeunesse (Place des Arts à Cergy-Préfecture)

... un mineur peut-il venir dans le lieu et/ou s'inscrire?

Les mineurs de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité. Pour utiliser la partie *Fablab*, l'accompagnateur doit s'inscrire et s'initier au préalable. Aucune inscription supplémentaire ne sera à effectuer pour le mineur. Les mineurs âgés de plus de 16 ans peuvent adhérer au lieu et y venir seuls sous condition d'un document de décharge de responsabilité signé par un tuteur légal.

... pourquoi une attestation de responsabilité civile est demandée ?

En cas de dégradation d'outils ou machines ou de blessures sur un tiers, l'auteur sera tenu pour responsable, ce qui peut engendrer une réparation ou un dédommagement.

... comment créer son espace membre ?

Connectez-vous sur labboite.fr, cliquez sur **S'inscrire** et remplissez les champs demandés.

... pourquoi créer son espace membre ?

L'espace membre favorise l'autonomie des utilisateurs membres ou non. Il permet de s'inscrire aux ateliers et initiations, de réserver des outils et machines (une fois initié) et de documenter ses projets.

... comment documenter mon projet?

- Connectez-vous à votre espace membre en cliquant sur
 Se connecter (en haut à droite)
- Accédez à la rubrique Projets
- Cliquez sur Ajouter un projet
- Remplissez le formulaire du projet. À minima, indiquer un titre, une description, les ressources utilisées et charger une photo du projet. Au mieux, indiquez également les étapes du projet et chargez les fichiers sources.

2020-2021



Inscription **Entrepreneur**

l'ai un projet entrepreneurial et/ou à but commercial et ne souhaite pas forcément m'inscrire dans une dynamique collaborative. Nom Prénom 16 à 18 ans 18 à 35 ans 35 à 60 ans Âge Plus de 60 ans Ville Code postal Ancienneté de l'entreprise Pas encore créée Plus de 5 ans Moins de 2 ans 2 à 5 ans Raison sociale **SIRET** Courriel Téléphone J'ai créé mon espace membre sur le site de LabBoite pour réserver les machines et participer à la vie du lieu. Je souhaite être informé(e) des actualités de LabBoite via sa newsletter · une à deux fois par mois, informations et programmation du Lab. Oui Non **Documents à fournir Accompagnement** Ce bulletin rempli et signé Je suis suivi et/ou incubé dans une structure d'accompagnement entrepreneurial: Attestation d'assurance responsabilité civile Oui Non Règlement de la somme dûe Laquelle? Avis de situation au répertoire SIRENE Autorisation de droit à l'image Règlement Tout dossier incomplet ne sera pas accepté **TARIF** 90 € · un trimestre En signant ce bulletin, j'atteste avoir lu et approuvé 200 € · une année le règlement intérieur ainsi que les conditions (en **45 €** · un trimestre / réduction écosystème page 2) **100 €** · une année / réduction écosystème Date **MODE DE RÈGLEMENT** Signature Chèque bancaire · à l'ordre de l'Agent Comptable de CY Cergy Paris Université Espèces **Contributions** Je peux librement apporter ma contribution à la vie du lieu en donnant de mon temps, en apportant des compétences... (précisez)



Inscription Entrepreneur

LabBoîte n'est pas un espace de co-working, un incubateur mais soutient les porteurs de projet en phase de pré-développement et reste avant tout un lieu d'innovation ouverte et de prototypage...

Je suis un membre Entrepreneur

- Je m'engage à communiquer sur l'utilisation de LabBoîte dans le cadre du développement de mon projet professionnel avec une forte dimension fabrication, création et artisanale (toute utilisation abusive ou non adaptée sera régulée).
- Je peux réaliser mes prototypes, mes projets et objets à l'unité ou en très petites séries à vocation commerciale et confidentiels (sous conditions et limites d'utilisation).
- Je peux documenter à minima mes projets réalisés à partir des outils du lieu pour mieux montrer les possibilités qu'offrent les machines.
- Je peux stocker des projets gratuitement dans un délai d'un jour à une semaine (au delà, le service sera facturé, dans le cas contraire le matériel sera évacué).
- Je peux utiliser les espaces et réserver les outils du lieu dans une logique partagée. Je ne peux me les accaparer (des seuils et limites d'utilisation sont définis) et doit ranger derrière moi.
- Je dois amener le consommable destiné à être usiné sur les machines. Nous ne fournissons pas de matériaux ; un chutier est néanmoins à disposition pour du prototypage et dans un usage raisonné.
- Je peux contribuer à l'animation du parc machines en partageant des techniques utilisées, expérimentées ou en animant certaines initiations machines.
- Je peux participer à la vie du lieu, partager mes compétences de manière formelle en proposant des ateliers ouverts à toutes et tous ou de manière plus informelle en aidant les autres utilisateurs.

Oui, mais...

... quelle différence entre un Explorateur et un Entrepreneur?

Le membre *Explorateur* réalise uniquement des projets à titre de loisirs, non confidentiels, non commerciaux et pas en série. Il ne s'inscrit pas dans une démarche entrepreneuriale ou pré-commerciale et n'a pas de statut entrepreneur. Il s'inscrit dans une démarche totalement ouverte et collaborative. Le membre *Entrepreneur* a moins d'engagement sur la participation à la vie du lieu (toute contribution reste néanmoins la bienvenue) et a la possibilité de réserver ponctuellement la salle créative *Le Cube*.

... puis-je venir avec quelqu'un?

Le membre peut venir accompagné. En revanche, il sera le seul autorisé à manipuler les outils du lieu : le ou les autres personnes devront s'inscrire si elles veulent les utiliser.

... à quoi sert mon inscription?

Le montant de l'inscription permet d'assurer la maintenance des outils et machines, de remplacer des pièces usées ou endommagées ou de mettre à disposition du petit consommable nécessaire au nettoyage ou à leur utilisation. Elle permet également de participer à l'animation de la communauté d'inscrits et du lieu (ateliers, temps conviviaux ou événements par exemple).

... existe t-il une réduction?

Les porteurs de projets suivis, adhérents ou incubés par des acteurs économiques et d'accompagnement entrepreneurial locaux identifiés et conventionnés peuvent avoir accès à une réduction de 50 % sur leur inscription *Entrepreneur* (sur éligibilité et validation du référent structure).

... pourquoi une attestation de responsabilité civile est demandée ?

En cas de dégradation d'outils ou machines ou de blessures sur un tiers, l'auteur sera tenu pour responsable, ce qui peut engendrer une réparation ou un dédommagement.

... comment créer son espace membre ?

Connectez-vous sur labboite.fr, cliquez sur S'inscrire et remplissez les champs demandés.

... pourquoi créer son espace membre ?

L'espace membre favorise l'autonomie des utilisateurs membres ou non. Il permet de s'inscrire aux ateliers et initiations, de réserver des outils et machines (une fois initié) et de documenter ses projets.

... comment documenter mon projet?

- Connectez-vous à votre espace membre en cliquant sur
 Se connecter (en haut à droite)
- Accédez à la rubrique **Projets**
- Cliquez sur Ajouter un projet
- Remplissez le formulaire du projet. À minima, indiquer un titre, une description, les ressources utilisées et charger une photo du projet. Au mieux, indiquez également les étapes du projet et chargez les fichiers sources.

2020-2021



Innit Fiche Projet collectif STRUCTURE

CERGY-PONTOISE CAMPUS • et je souhaite utiliser Lab	une structure locale à but non lucratif Boîte dans le cadre d'un projet collectif.
INFORMATIONS DE LA STRUCTURE	
Nom	Туре
Domaine	Représentant légal
Adresse	
Code postal Ville	
INTERLOCUTEUR 1	
Nom	Prénom
Courriel	Téléphone
INTERLOCUTEUR 2	
Nom	Prénom
Courriel	Téléphone
Le projet en quelques mots Date(s) / période(s) / créneau(x) envisagé(s) Nombre d'heures envisagées	SUPPORT ÉQUIPE Visite des lieux · 15-20 min., date à définir Initiation préalable aux machines · date à définir Intervention de l'équipe · à préciser OUTILS À MOBILISER Le Cube Pôle impression 3D La Galerie Pôle découpe laser Pôle textile Pôle bois Pôle électronique Espace de stockage Pôle informatique
Nombre de participants Tranche d'âge / profil En quoi et comment la nature de vos projets et actions s'inscrivent dans l'esprit de LabBoîte ? # # Autres observations	Documents à fournir Ce bulletin rempli et signé Annexes précisant le projet (facultatif) Tout dossier incomplet ne sera pas accepté En signant ce bulletin, j'atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur ainsi que les conditions (en page 2) Date Signature

Projet collectif

LabBoîte n'est pas une maison de quartier ou une bibliothèque et reste avant tout un lieu ouvert sur l'innovation, le collaboratif et la culture projet...

Je suis un(e) référent(e) de projet collectif

- Je dois absolument être présent lors des animations et activités proposées. Je dois préalablement m'initier aux outils et machines du lieu.
- Je m'engage à documenter les réalisations faites dans le lieu et à communiquer sur l'utilisation de LabBoîte dans le cadre du développement de son projet collectif, associatif ou citoyen.
- Je contribue à l'animation du lieu et du parc machines en amenant des publics non avertis à les utiliser ou à les découvrir.
- Je ne peux pas réaliser des projets à vocation commerciale, de petites séries ou des projets personnels d'autant plus s'ils sont exclusivement confidentiels ou protégés par une licence ou un brevet.
- Je peux stocker des projets gratuitement dans un délai d'un jour à une semaine (au delà, le service sera facturé, dans le cas contraire le matériel sera évacué).
- Je peux utiliser les espaces et réserver les outils du lieu dans une logique partagée. Je ne peux me les accaparer (des seuils et limites d'utilisation sont définis) et doit ranger derrière moi.
- Je dois amener le consommable destiné à être usiné sur les machines. Nous ne fournissons pas de matériaux ; un chutier est néanmoins à disposition pour du prototypage et dans un usage raisonné.
- Je peux ouvrir mon projet/activité à toutes et à tous et m'inscrire ainsi dans la programmation du lieu.

Oui, mais...

... un adhérent/sympathisant à ma structure peut-il venir à

Les personnes s'inscrivant dans un projet collectif peuvent uniquement utiliser l'espace machines dans le cadre des créneaux et conditions du projet défini avec le référent. En dehors, l'utilisateur pourra uniquement utiliser les espaces ouverts à toutes et tous ou devra souscrire à une inscription adaptée dans le cadre d'un projet personnel, si besoin d'utilisation des machines.

... pourquoi élaborer une fiche projet?

LabBoîte tend à valoriser la démarche en mode projet. L'élaboration concertée de cette fiche permet d'en définir les contours et modalités sans avoir recours à des procédures administratives lourdes. Il s'agit d'un engagement moral entre les deux structures. L'objectif de LabBoîte est de rendre accessible les outils numériques au plus grand nombre. Ainsi, en tant que service public, les locaux sont mis à disposition des structures locales et associations à but non lucratives dans le cadre du développement de leurs projets. LabBoîte s'inscrit en complémentarité des maisons de quartiers et autres équipements du territoire.

... pourquoi une attestation d'assurance est-elle demandée ?

La structure organisatrice peut être tenu pour responsable des personnes participant à son activité en cas de dégradation d'outils ou machines ou de blessures sur un tiers

... comment avoir accès à son espace membre?

Après élaboration des contours du projet. Un (ou deux) comptes seront créés pour les référents du projet collectif. Une fois les identifiants transmis, vous pourrez réserver les outils et/ou espaces adaptés depuis votre espace membre : pour vous y connecter, cliquez sur Se connecter (en haut à droite).

... pourquoi créer son espace membre ?

L'espace membre favorise l'autonomie des utilisateurs et référents. Il permet de s'inscrire aux ateliers et initiations, de réserver des outils et machines (une fois initié) et documenter ses projets.

... comment documenter un projet?

- Connectez-vous à votre espace membre en cliquant sur
 Se connecter (en haut à droite)
- Accédez à la rubrique **Projets**
- Cliquez sur Ajouter un projet
- Remplissez le formulaire du projet. À minima, indiquer un titre, une description, les ressources utilisées et charger une photo du projet. Au mieux, indiquez également les étapes du projet et chargez les fichiers sources.

2020-2021



Eicho Projet nédagogique

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE PRINCIPAL	Bránam
Nom	Prénom
Courriel	Téléphone
AUTRES RÉFÉRENTS	
Noms et prénoms	
<u>ÉTABLISSEMENT</u>	Dublic Dub
Nom	Public Prive
Précisions (domaine, spécialités)	
Adresse	Vella
Code postal	Ville
Projet	Besoins spécifiques
Le projet en quelques mots	SUPPORT ÉQUIPE
	Visite des lieux · 15-20 min., date à définir
	Initiation préalable aux machines · date à définir
	Intervention de l'équipe \cdot à préciser
	OUTILS À MOBILISER
	Le Cube Pôle impression 3D La Galerie Pôle découpe laser
Date(s) / période(s) / créneau(x) envisagé(s)	Pôle textile Pôle bois
	Pôle électronique Espace de stockage
Nombre d'heures envisagées	Pôle informatique
Nombre de participants	Documents à fournir
Tranche d'âge / niveau	
Suivi du projet	Ce bulletin rempli et signé Annexes précisant le projet (facultatif)
étudiants avec présence du/des référent(s)	
pédagogiques étudiants sans présence du/des référent(s)	Tout dossier incomplet ne sera pas accepté
pédagogiques · <i>plus de 18 ans</i>	En signant ce bulletin, j'atteste avoir lu et approuvé
Autres observations	le règlement intérieur ainsi que les conditions (en page 2)
	Date
	Signature



Projet pédagogique

LabBoîte n'est pas un centre de formation, une école ou une bibliothèque et reste avant tout un lieu ouvert sur l'innovation et l'apprentissage par le projet...

Je suis un(e) référent(e) de projet pédagogique

- Je m'engage à ce que les réalisations faites dans le lieu soient documentées et à communiquer sur l'utilisation de LabBoîte dans le cadre du déroulé du projet pédagogique.
- Je ne peux réaliser des projets à vocation commerciale, de petites séries ou des projets personnels d'autant plus s'ils sont exclusivement confidentiels ou protégés par une licence ou un brevet.
- Je peux stocker des projets gratuitement dans un délai bien défini et m'engage à évacuer les éléments une fois le projet achevé (dans le cas contraire sera béné ou mis à disposition des utilisateurs du lieu).
- Je dois absolument être présent(e) lors des animations et activités proposées (et dois préalablement m'initier aux outils et machines du lieu ou prévoir d'initier mes étudiants). Dans le cas d'un projet continu, des créneaux spécifiques d'accueil des étudiants devront/pourront être convenus.
- Moi et mes étudiants utiliserons les espaces et les outils du lieu dans une logique partagée. Nous ne pourrons nous les accaparer (des seuils et limites d'utilisation sont définis) et devrons ranger derrière nous après utilisation.
- Je dois amener le consommable destiné à être usiné sur les machines. Nous ne fournissons pas de matériaux ; un chutier est néanmoins à disposition pour du prototypage et dans un usage raisonné.
- Moi et mes étudiants pouvons contribuer à l'animation du lieu et du parc machines en partageant les techniques utilisées et expérimentées.

Oui, mais...

... pourquoi élaborer une fiche projet?

LabBoîte tend à valoriser la démarche en mode projet. L'élaboration concertée de cette fiche permet d'en définir les contours et modalités sans avoir recours à des procédures administratives lourdes. Il s'agit d'un engagement moral entre les deux partis. L'objectif de LabBoîte est de participer à l'animation du campus et du territoire. Ainsi, en tant que service public, les locaux sont mis à disposition des établissements d'enseignement et des leurs équipes pédagogiques dans le cadre du développement de leurs projets.

... un étudiant s'inscrivant dans un projet pédagogique peutil venir à LabBoîte ?

Les étudiants s'inscrivant dans un projet collectif peuvent uniquement utiliser l'espace machines dans le cadre des créneaux et conditions du projet défini avec le référent pédagogique. En dehors, l'étudiant pourra uniquement utiliser les espaces ouverts à toutes et tous ou devra souscrire à une inscription adaptée dans le cadre d'un projet personnel, si besoin d'utilisation des machines (réduction pour les détenteurs du Pass Campus).

... pourquoi un établissement de rattachement est-il demandé?

Le(s)/la référent(e-s) pédagogique(s) est/sont responsables de l'encadrement de leurs étudiants en cas de dégradation d'outils ou machines ou de blessures sur un tiers. LabBoîte est mis à disposition prioritairement des établissements de CY Alliance, de CY Campus et de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Pour les autres établissements, les demandes seront arbitrées en fonction du projet.

... comment avoir accès à un espace membre?

Après élaboration des contours du projet. Un (ou deux) comptes seront créés pour les référents du projet pédagogique. Une fois les identifiants transmis, vous pourrez réserver les outils et/ou espaces adaptés depuis votre espace membre : pour vous y connecter, cliquez sur Se connecter (en haut à droite).

... pourquoi créer un espace membre ?

L'espace membre favorise l'autonomie des utilisateurs et référents. Il permet de s'inscrire aux ateliers et initiations, de réserver des outils et machines (une fois initié) et documenter ses projets. Pour plus d'agilité et de facilités, les/la référent(e)s identifié(e-s) sera/seront l'(les) unique(s) interlocuteur(rice-s) des étudiants pour réserver un créneau outil/machine ou un espace en fonction des disponibilités.

... comment documenter un projet?

- Connectez-vous à votre espace membre en cliquant sur
 Se connecter (en haut à droite)
- Accédez à la rubrique Projets
- Cliquez sur Ajouter un projet
- Remplissez le formulaire du projet. À minima, indiquer un titre, une description, les ressources utilisées et charger une photo du projet. Au mieux, indiquez également les étapes du projet et chargez les fichiers sources.

Droit à l'image et protection de la vie privée

Autorisation de reproduction et de représentation de photographie

En vertu de l'article 9 du Code Civil, l'utilisateur autorise LABBOÎTE, sauf avis contraire explicitement déclaré, à fixer son image et à la reproduire et/ou représenter à des fins de communication institutionnelle :

- la fixation de son image dans le cadre des photographies prises dans le courant des activités de LABBOÎTE et la reproduction de son image ainsi fixée par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.), sur tous supports (et notamment la newsletter, les réseaux sociaux de LABBOÎTE, tout support que LABBOÎTE serait amené à utiliser ou créer dans le but de sa promotion, etc.) sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, aux fins de communication institutionnelle ;
- la communication au public de son image ainsi fixée et reproduite, en tout ou en partie, au travers de tout
 moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment communication par voie électronique (site
 internet etc.), quel qu'en soit le format quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise
 à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique (et notamment downloading,
 uploading, etc.) ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Territorialité et durée de la cession

La présente cession de droits est consentie :

- pour une exploitation dans le monde entier;
- pour une durée illimitée à compter de la date de signature du présent contrat.

Les éventuelles légendes accompagnant le cas échéant la reproduction de l'image totale ou partielle de l'utilisateur dans les conditions visées ci-dessus ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée de l'usager.

Public mineur

Un modèle spécifique d'autorisation des parents ou du représentant légal à faire signer est disponible auprès des FabManagers.

	ote que LABBOÎTE utilise mon image à des fins promotionnelles ou institutionnelles. cepte pas que LABBOÎTE utilise mon image à des fins promotionnelles ou institutionnelles
Nom et pré	énom
Date	
Signature	





32

Droit à l'image et protection de la vie privée

Autorisation de reproduction et de représentation de photographie • personne mineure

Nous soussignés
Demeurant
Autorisons LABBOÎTE à photographier et à utiliser l'image de notre enfant mineur dont le nom est :
Et demeurant
En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom (articles 226-1 à 226-8 du Code civil), nous autorisons LABBOÎTE à communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par LABBOÎTE sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :
 Site internet, Réseaux sociaux, Presse, Livre, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours.
LABBOÎTE s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.
Fait le à
Signature





Décharge de responsabilité

Adhérents âgés de 16 à 18 ans

Je soussigné
Demeurant
Autorise mon enfant
à venir à LABBOITE, participer aux ateliers qui s'y déroulent et utiliser les machines et outils du lieu dans le cadre de son adhésion. Je déclare dégager LABBOITE et son personnel de toute responsabilité en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu à LABBOITE à l'égard de mon enfant.
Numéro de téléphone du tuteur légal (obligatoire)
Fait le à à
Signature du représentant légal (précédé de la mention « Lu et approuvé »)







Je propose un atelier / une rencontre!

Vous souhaitez proposer et animer un atelier ou une rencontre à LabBoîte ? Ces ateliers peuvent concerner des thématiques autour du faire, de la fabrication, du numérique, de l'environnement, du design, de l'art, de l'entrepreneuriat et de la transmission de connaissances et des savoir-faire.

Déposez ce formulaire directement à LabBoîte ou envoyez-le à contact@labboite.fr

Informations personnelles	S
Nom	Prénom
Adresse mail	
Votre êtes adhérent à LabBoîte ?	Oui Non
Vous êtes un particulier	une association / structure locale
	nom de la structure
Votre événement Je propose un atelier pratic	que 🔘 un atelier théorique 🔘 une rencontre
je propose un atelier pratie	micro-conférence, networking
INFORMATIONS	
Intitulé de l'événement	
Présentez l'événement et ses objectifs e	en quelques mots
THÉMATIQUE	
Faire / fabriquer	Numérique Art / Design / Jeu
Développement durable	Entreprenariat Autre
NIVEAU	
Débutant premiers pas, découverte	Intermédiaire
NOMBRE DE PARTICIPANTS	
2 à 6	10 à 2525 à 3535 à 80



Je propose un atelier / une rencontre!

ESPACES ET OUTILS NÉCESSAIRES Le Cube La Galerie La Terrasse Espace d'accueil Espace extérieur Salle créative 20 places assises 25 personnes maximum L'Atelier bois La Fabrique La Fabrique Le Comptoir Espace informatique Espace établis 3D / découpe laser Bricolage 6 PC fixes 12 places assises 6 personnes maximum 6 personnes maximum Mobilier, outils ou machines nécessaires **DURÉE DE L'ÉVÉNEMENT** 30 min / 1h 1h / 2h 2h / 3h 3h / 4h Mon événement se déroule... en une session en plusieurs sessions **VOS DISPONIBILITÉS** Mardi Mercredi Vendredi Samedi Jeudi 14 h 15 h 16 h 17 h 18 h 19 h 20 h 21 h 22 h **AUTRES INFORMATIONS** L'atelier est gratuit mais une participation au petit consommable peut être demandée aux participants. Quel montant? Justifiez. Autres observations

Si vous en avez un, pensez à nous envoyer un visuel : il servira d'illustration pour votre événement et sera relayé sur nos supports de communication (site internet, réseaux sociaux)

rais d'inscription		
	Tarif HT	Tarif TTC
Accès « Visiteur »	0 €	0 €
Droits d'inscription « Explorateur »	30 € / année	30 € / année
Droits d'inscription « Explorateur » avec réduction Pass Campus	15 € / année	15 € / année
Droits d'inscription « Entrepreneur »	90 € / trimestre	90 € / trimestre
	200 € / année	200 € / année
Droits d'inscription « Entrepreneur » avec réduction Écosystème	45 € / trimestre	45 € / trimestre
	100 € / année	100 € / année
Droits d'inscription « Campeur »	60 € / trimestre	60 € / trimestre

Machines (non accompagné)		
	Tarif HT	Tarif TTC
Machines inférieures		
Poste électronique	3 € / heure	3,6 € / heure
Découpe vinyle	3 € / heure	3,6 € / heure
Presse à chaud	3 € / heure	3,6 € / heure
Imprimante 3D	3 € / heure	3,6 € / heure
Machine à coudre	3 € / heure	3,6 € / heure
PC	3 € / heure	3,6 € / heure
Surjeteuse	6 € / heure	7,2 € / heure
Brodeuse numérique	6 € / heure	7,2 € / heure
Outillage basique de l'atelier (manuel et électroportatif)	6 € / heure	7,2 € / heure
Machines intermédiaires		
PC avec tablette Wacom	9€/heure	10,8 € / heure
Matériel son et vidéo	9€/heure	10,8 € / heure
Petite fraiseuse numérique	9€/heure	10,8 € / heure
Outillage avancé de l'atelier (machines)	12 € / heure	14,4 € / heure
Machines supérieures		
Fraiseuse numérique	20 € / heure	24 € / heure
Découpe laser	30 € / heure	36 € / heure

Machines (accompagné)		
	Tarif HT	Tarif TTC
Machines inférieures		
Poste électronique	5 € / heure	6 € / heure
Découpe vinyle	5 € / heure	6 € / heure
Presse à chaud	5 € / heure	6 € / heure
Imprimante 3D	5 € / heure	6 € / heure
Machine à coudre	10 € / heure	12 € / heure
PC	15 € / heure	18 € / heure
Surjeteuse	15 € / heure	18 € / heure
Brodeuse numérique	15 € / heure	18 € / heure
Outillage basique de l'atelier (manuel et électroportatif)	20 € / heure	24 € / heure
Machines intermédiaires		
PC avec tablette Wacom	30 € / heure	36 € / heure
Matériel son et vidéo	30 € / heure	36 € / heure
Petite fraiseuse numérique	35 € / heure	42 € / heure
Outillage avancé de l'atelier (machines)	40 € / heure	48 € / heure
Machines supérieures		·
Fraiseuse numérique	40 € / heure	48 € / heure
Découpe laser	50 € / heure	60 € / heure

Espaces		
	Tarif HT	Tarif TTC
Location de l'Espace créatif Le Cube + La Galerie	200 € / demie journée	240 € / demie journée
	400 € / journée	480 € / journée
Privatisation du lieu Espace libre + Fablab	750 € / demie journée	900 € / demie journée
	1500 € / journée	1800 € / journée
Exposition artiste / créateur La Galerie · avec vernissage ou non, mesure de sécurité et dispositifs spécifiques, sous conditions	250 € / mois	300 € / mois

Animation		
	Tarif HT	Tarif TTC
Visites		
Visite échange 5-20 personnes, sur rendez-vous	40 € / 1 heure	48 € / 1 heure
Visite démonstration 5-20 personnes, sur rendez-vous	120 € / 2 heures	144 € / 2 heures
Intervention et consulting		
Intervention / consulting sur place	100 € / heure	120 € / heure
Intervention / consulting hors les murs	150 € / heure	180 € / heure
Initiations		
Initiation hors programmation individuelle	90 € / 2 heures	108 € / 2 heures
Initiation hors programmation groupe de 2 à 6 personnes	210 € / 2 heures	252 € / 2 heures

Stockage		
	Tarif HT	Tarif TTC
Inscription « Explorateur » / Projet collectif / Projet pédagogique		
« Mini box »	5 € / trimestre	6 € / trimestre
	20 € / année	24 € / année
« Medium box »	10 € / trimestre	12 € / trimestre
	30 € / année	36 € / année
« Big box »	20 € / trimestre	24 € / trimestre
	70 € / année	84 € / année
Inscription « Entrepreneur »		
« Mini box »	7 € / trimestre	8,4 € / trimestre
	30 € / année	36 € / année
« Medium box »	15 € / trimestre	18 € / trimestre
	50 € / année	60 € / année
« Big box »	30 € / trimestre	36 € / trimestre
	100 € / année	120 € / année



DECISION N° 20-002 PORTANT APPROBATION DES TARIFS DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE 2020-2021 ABROGE LA DECISION N°20-001

Vu le code de l'éducation.

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,

Vu les délibérations des conseils de site et d'établissement du 24 mars 2020 portant délégation de pouvoir du président de CY

Considérant les droits d'inscription pour la préparation des diplômes nationaux de licence, master ou doctorat (LMD) sont fixés chaque année au niveau national,

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur peuvent également délivrer leurs propres diplômes et en fixer les tarifs,

Considérant la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire relative aux prestations du Faclab et de la Boite.

Considérant les ajustements tarifaires relatifs aux prestations de CY Tech,

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE DECIDE

Article 1:

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs des prestations de l'université de Cergy-Pontoise ainsi que les droits d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021.

Article 2:

Les tarifs sont fixés après recueil de l'avis des directeurs de composantes et services concernés.

Article 3:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des tiers par voie d'affichage dans les locaux et sur le site intranet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'île de France, chancelier des universités.

nnexe 11 : Decision n° 20-002 portant approbation des tarifs de CY Cergy Paris Université 2020-2021		
Article dernier :		
La directrice générale des services et l'agent comptable de concerne, de l'exécution de la présente décision.	e l'université sont chargés, pour ce qui les	
	Cergy-Pontoise le 1er octobre 2020	
	Le président de CY Cergy Paris Université	
	François GERMINET	

Transmise au rectorat le : Publiée le :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.
Annexe: Tarifs CY Cergy Paris Université 2020-2021